



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Contribution SEPANSO à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites
Projet de décret ministériel portant création de la réserve naturelle nationale d'Arjuzanx

Transmission électronique : pref-amenagement@landes.gouv.fr

La SEPANSO remercie le secrétariat de la CDNPS pour sa transmission le 4 juin du rapport de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (10 pages + annexes)

Avant toute chose la SEPANSO estime qu'il serait logique de choisir un autre nom : la réserve nationale de chasse d'Arjuzanx devrait logiquement devenir la « Réserve Naturelle Nationale du Pays tarusate et morcenais ». La création d'une Réserve Naturelle Nationale est toujours un challenge. Nous nous félicitons du choix de retenir ce site (Communes de Morcenx-La-Nouvelle, Rion des Landes et Villenave) qui est effectivement un territoire d'une grande diversité. Nous proposons ce nom car nous pensons qu'il faut que l'ensemble des citoyens puissent s'y intéresser et se l'approprier ; nous justifions notre proposition par l'importance croissante des sciences participatives (cf Muséum National d'Histoire Naturelle) et les remontées de données observées dans les territoires.

A ce jour la Réserve d'Arjuzanx est essentiellement tournée vers la commune de Morcenx-La-Nouvelle qui semble en retirer la plupart des bénéfices. Tous les accès se font par cette commune, qu'il s'agisse des accès libres ou des observatoires de la nature, voire des endroits plus riches (en sorties encadrées). Il semblerait logique qu'une réflexion se développe pour les citoyens des autres communes puissent s'impliquer dans les échanges avec cette réserve.

La SEPANSO rappelle toutefois que le classement en réserve naturelle proscrit toute modification du milieu. Son premier objectif est de protéger un espace et des espèces, ce qui explique la volonté que l'activité humaine y soit très réduite. L'État a souhaité que les réserves naturelles participent à l'éducation à l'environnement et invité les gestionnaires de celles-ci à accueillir le public sur leur site.

Il semble donc anormal d'imaginer la pratique du VTT dans la réserve. Il s'agit avant tout d'une pratique sportive et non d'une activité de découverte de la nature et de l'environnement. Il vaudrait mieux déplacer le parcours VTT en dehors de la réserve. Subsidiairement, la SEPANSO tient à souligner que ses retours d'expérience montrent bien que la circulation compacte les sols et même induit des destructions de petits organismes vivants.

La SEPANSO tient à rappeler que les agents du Syndicat mixte de gestion des milieux naturels ont éprouvé beaucoup de difficulté à faire observer que le sentier de découverte de la Réserve Naturelle du Marais d'Orx n'est pas un parcours sportif.

Il semble donc aberrant d'imaginer un parcours VTT dans le périmètre de la réserve.

Par contre il est parfaitement logique de prendre en compte les attentes des personnes handicapées afin qu'elles puissent apprécier, en dépit de leur handicap, la qualité des biotopes présents sur ce site. Les aménagements du Syndicat mixte de gestion des milieux naturels ont d'ailleurs été généralement appréciés si nous nous basons sur les évaluations qui nous ont été transmises.

La protection de l'environnement étant le premier objectif d'une réserve naturelle, toute activité économique est proscrite. Si la SEPANSO n'a pas vu d'objection à l'organisation de la baignade sur l'un des lacs, cette organisation logique du point de vue social et économique, favorable à la résilience climatique (déplacements évités vers l'océan), l'activité de location de pédalos et de canoës ne semble pas concevable dans une réserve naturelle. L'arrêté ministériel permettra de régler le problème que la SEPANSO a identifié.

Cela signifie clairement que la réserve naturelle nationale qui est susceptible d'attirer beaucoup de visiteurs doit inciter les élus et les citoyens des communes concernées doivent imaginer des activités économiques dans la périphérie de la réserve (et non dans la réserve comme nous avons pu l'entendre). Cette réflexion doit intéresser en particulier les communes de Rion des Landes et de Villenave puisque le projet présenté prévoit un sanctuaire au sud de la réserve (Nota Bene : ceci n'est pas une critique négative de la SEPANSO qui a toujours milité pour que des zones ne soient pas accessibles librement). Sans doute serait-il indispensable que le Syndicat mixte de gestion des milieux naturels organise des échanges réguliers avec les citoyens des trois communes et ne se contente pas des réunions des Comités de pilotage de la Réserve.

Naturellement la SEPANSO espère que ces communes poursuivent leurs bonnes relations entre elles, mais aussi avec leurs voisines du sud (Chalosse...)

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
Georges.cingal@orange.fr
<http://www.sepanso40.fr>

Cagnotte, le 07 juin 2021

: